

REÇU 28 JUIN 2004



**Monsieur Michel PETOT Secrétaire Fédéral
Syndicat CGT
Fédération Nationale des Travailleurs du
Verre et de la Céramique
263, rue de Paris
Case 417
93514 MONTREUIL CEDEX**

Paris, le 25 juin 2004

Monsieur,

Nous venons d'apprendre que lors de la séance du 27 mai dernier devant la Sous Commission des Conventions et Accords, votre Syndicat aurait formé opposition à l'encontre de l'Accord du 13 février 2004 et de l'Avenant n° 1 conclu dans le cadre de la Convention Collective Nationale des Tuiles et Briques relatif à la réforme des Classifications et des Rémunérations Annuelles Garanties.

Dans ce contexte, votre Syndicat aurait adressé à la Sous Commission un rapport de 8 pages dont notre Fédération n'a pas été, à ce jour, destinataire.

Aussi, et dans le cadre de nos bonnes relations, je vous serais reconnaissant de me faire parvenir copie de ce document.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Louis VARESCON
Président de la Commission Sociale